

INVESTISSEMENT LOCAL

PEUT-ON SE PASSER DES COLLECTIVITES LOCALES POUR INVESTIR DANS LES TERRITOIRES ?

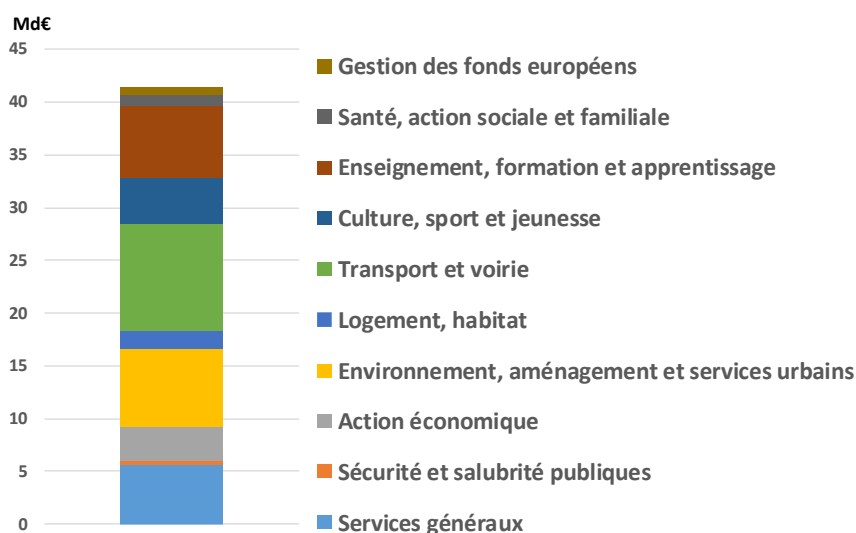
NON. Avec 48,3 milliards € de dépenses d'investissement en 2017, les collectivités sont les premiers investisseurs publics français. Elles réalisent environ 70% de l'investissement public civil.

Les collectivités gèrent un patrimoine (routes, terrains, réseaux d'eau, établissements scolaires...) de près de 1 400 milliards € (8% du patrimoine national) qu'il est nécessaire de développer, de préserver et d'entretenir. Ce patrimoine a été multiplié par 3 en 30 ans¹.

A QUOI SERVENT LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITES ?

Les investissements des collectivités répondent à des besoins croissants exprimés par des citoyens toujours plus nombreux.

QUE FINANCENT LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITES ?



Source : DGFIP, Calculs DGCL – Hors communes de – de 3 500 habitants et communautés de communes de – de 10 000 habitants

- **25% des investissements financent la politique locale de transport et de voirie** qui intègre le transport public de voyageurs notamment ferroviaire, l'aménagement et l'entretien des routes communales ou départementales.
⇒ *Les collectivités assurent ainsi le désenclavement des territoires et développent des services de mobilité pour assurer les déplacements de tous.*

- **18% des investissements sont orientés vers l'environnement, l'aménagement et les services urbains** qui comprend l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la propreté urbaine et l'éclairage public.
⇒ *Les collectivités fournissent ainsi aux citoyens des services publics de qualité et préparent les territoires à la transition énergétique et climatique.*

LES COLLECTIVITES INVESTISSENT-ELLES TROP ?

NON. Au contraire, ces investissements nécessaires à tous sont, sur le mandat actuel, en fort recul. Lors des 5 premières années du mandat municipal actuel (2014-2018), les investissements ont baissé de 4,3% en comparaison du mandat précédent (2008-2012), soit 9 milliards € de moins investis. Pour les communes et leurs groupement, le volume investi sur le mandat actuel est même inférieur de 15% à celui du mandat précédent à prix et population comparablesⁱⁱ.

La crise de 2008 ou la baisse des dotations imposées par l'Etat aux collectivités a en effet amené les collectivités à sacrifier l'investissement qui est devenu la variable d'ajustement des budgets locaux :

- Entre 2013 et 2016, l'investissement local a baissé de 19%ⁱⁱⁱ.
- Depuis la crise de 2008, les dépenses de voirie des départements ont chuté de 39%^{iv}.

Ce sous-investissement des collectivités se ressent désormais sur la qualité des infrastructures et des services publics.

LES COLLECTIVITES GERENT-ELLES BIEN L'ARGENT PUBLIC ?

OUI. Prises dans leur globalité, les collectivités locales sont globalement peu endettées et elles dégagent chaque année une épargne brute qui leur permet d'investir. La dette des administrations publiques locales s'élève à 199 milliards €, ce qui représente seulement 9% de la dette publique, loin derrière l'Etat qui porte 80% de la dette publique française^v.

Le poids de la dette des collectivités locales dans le PIB est même en baisse depuis 2016 alors que celui de l'Etat progresse.

Il est indispensable de préserver les marges de manœuvre des collectivités pour leurs investissements. Ceux-ci participent au développement et à la cohésion des territoires, permettent de garantir l'efficacité des services publics (transports, éducation...) et de maintenir en bon état leur patrimoine d'équipements publics.

ⁱ La Banque Postale Collectivités Locales – Accès Territoires n°6 – Décembre 2018

ⁱⁱ OFGL : cap sur l'investissement des communes et intercommunalités depuis 2014 (janvier 2019)

ⁱⁱⁱ La Banque Postale Collectivités Locales, Note de conjoncture sur les finances locales – Septembre 2018

^{iv} Données FNTP sur les travaux d'investissement, les subventions et les travaux d'entretien et réparation

^v Données INSEE – Informations rapides n°343 - Décembre 2018